

**Acquisition par la Ville des voiries et espaces verts de la copropriété
de la rue de la Vieille Grange sises Chemin des Hêtres**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 juin 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n° 27), M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n° 9), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 51), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie (à partir de la question n° 39), M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 12), M. BAZIN Jean (de la question n° 14 à la question n° 62 et pour la question n° 12 présentée après la question n° 14), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n° 1 à la question n° 51).

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 11), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 14 hormis la question n° 12), M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU CHARRETON Emmanuelle à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric à M. LEFEBVRE François (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, Mme CLAPISSON Paquita à Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickaël à M. LECANU Lucien, Mme QUESNEL Alice à M. JUMEL Sébastien, Mme ANGER Elodie à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n° 52 à la question n° 62), M. PESTRINAUX Gérard à Mme BUICHE Marie-Luce.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Nicolas LANGLOIS

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre d'un projet d'aménagement viaire piétonnier qui permettra aux habitants du Val Druel de se rendre vers le Chemin des Hêtres qui sera réaménagé dans le cadre du programme ANRU en chemin de randonnée et en piste cyclable éclairée pour rejoindre, à travers le Bois de Rosendal, la rue du Général Chanzy, la ville de Dieppe a sollicité l'acquisition d'une partie de parcelle de terrain d'environ 540 m² sise Chemin des Hêtres.

La valeur vénale de cette parcelle a été évaluée par les services de France Domaine à 24 000 €.

Lors de son Assemblée Générale en date du 25 mars 2015, la Copropriété de la rue de la Vieille Grange, propriétaire de la partie de parcelle intéressée, a consenti à une cession gratuite de cette dernière en contrepartie d'un classement au domaine public communal des voiries et espaces verts de la copropriété, cadastrés section BV n° 198, 212, 217 et 218.

Le Chemin des Hêtres étant intégré au programme des aménagements de l'opération ANRU VAL DRUEL, a vocation à intégrer le domaine public communal, ainsi que les espaces verts le bordant.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,
- le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 1111-1,

Considérant :

- que les voiries et espaces verts de la copropriété de la rue de la Vieille Grange ont vocation à intégrer le domaine public communal.
- qu'il y a lieu de procéder à leur acquisition à l'euro symbolique, les frais liés à la rédaction de l'acte de vente étant à la charge de la ville de Dieppe, acquéreur.
- que les parcelles intéressées seront classées au domaine public communal à la suite de leur acquisition.
- les avis des commissions n° 1 et n° 3 du 23 juin 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition par la Ville, à l'euro symbolique, des voiries et espaces verts de la copropriété de la rue de la Vieille Grange, situés sur les parcelles cadastrées section BV n° 198, 212, 217 et 218.
- d'approuver leur classement au Domaine public communal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition.
- d'indiquer que la dépense en résultant sera imputée au budget communal de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération d'acquisition par la Ville

☞ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--